

Image not found or type unknown



Article 1719 du code civil

Par **Lau974**, le **03/02/2019** à **14:40**

Bonjour,

Malgré mes appels, mails, relances téléphoniques, l'agence n'est toujours pas intervenue pour réparer ma clim qui ne fonctionne plus, en plus il y a des traces d'infiltrations d'eau au dessus des plinthes dans le salon (j'ai envoyé les photos par mail).

Puis-je utiliser l'article 1719 du code civil dans ces cas?

En vous remerciant par avance.